

Négocier des accords

Objectifs pédagogiques

Connaître le cadre juridique.
Connaître les enjeux et obligations relatives à la négociation syndicale.
Maîtriser les techniques de négociation.
Echanger entre professionnels à partir de cas concrets, des expériences en cours ou à venir de chacun.
Confronter les apports théoriques à la pratique.

Programme

- Le cadre juridique
- Renforcement de la légitimité des accords
- Priorité de l'accord d'entreprise
- Partenaire à la négociation collective d'entreprise : le délégué syndical
- Conclusion d'accords d'entreprise sans délégué syndical
- Négociations obligatoires
- Enjeux de la négociation collective
- Les techniques de négociation : distributive, intégrative, raisonnée
- Préparer la négociation
- Conduire la négociation
- Exposé de problématiques réelles, vécues.
- Bilan de la formation

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse aux DRH , responsable RH , professionnels occupant des fonctions RH
Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition

Durée, effectifs

1.5 jour(s) - 10.5 heures

PROGRAMME DE FORMATION

0 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

En amont : questionnaire d'auto-positionnement

Apport de contenu via PPT et présentation orale

Quizz d'évaluation des acquis

Approfondissement des connaissances acquises lors de la séquence 1.

Apports théoriques et techniques : méthode SMART, outil TKI.

Recherches des préoccupations des participants, expression des expériences et représentations.

Mises en situation s'entrainer à identifier les situations complexes et à utiliser les outils adaptés.

Utilisation d'une méthode de résolution SCORE de Dilts, recherche collégiale de solutions.

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

PROGRAMME DE FORMATION

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).